



Dossier pour la prefecture après mariage français et étranger

Par **algeriendz**, le **20/06/2011** à **11:01**

Bonjour,

Je suis de nationalité algérienne, j'ai un titre de séjour étudiant qui expire le 30 septembre, mais je vais me marier avant cette date avec une française, pour le dossier de mariage a la mairie il n y a aucun problème par contre pour changer mon titre de séjour après le mariage j'aimerais savoir quel est le dossier et les conditions pour déposer le dossier a la préfecture, et après quel temps après le mariage ? J'ai entendu parler d'un justificatif de vie commune de 6 mois et ça je suis dans l'impossibilité de l'avoir ou le prouver ?! Est ce qu'il faut un justificatif de logement a nos deux nom ? parce que comme j'ai galéré a trouver un appartement j'ai du prendre une location au black. Merci de m'éclairer s'il vous plait.

Par **paposs10**, le **13/07/2011** à **13:39**

mariez vous déjà! car c'est déjà le parcours du combattent (je viens de le vivre)

ça deviens difficile de se marier, pourtant ça fais 5 ans k ss avec ma femme, et malgré cette communauté de vie et notre pacs. c'était difficile. je pense que d'ici 5 à 10 ans, ils vont interdire les mariage mixte lol.

je suis actuellement en attente suite à ma demande de changement de statut.

pour votre dossier vous aurez tout les infos à la préfecture, ils vous donnerons la liste des pièces à fournir.

pour le justificatif de domicile vous pourriez demander au proprio de vous faire un certificat d'hebergement.

si vous êtes vraiment un vrai couple et k vous vous AIMEZ, ça irra.

je vous souhaite bon courage